

2025_04_16

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VARENT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Mariages sous la présidence de Monsieur RAMBAULT Pierre, Maire de SAINT-VARENT.

- ☒ Date de convocation du Conseil municipal : 04/04/2025.
- ETAIENT PRESENTS : M. RAMBAULT, M. MATHE, Mme BRIT, M. AUBER, Mme ROTUREAU, M. VOYER, Mme ALLAIN, Mme BILLY, M. THIBAULT, Mme TEXIER, Mme SAGOT.
- ABSENTS EXCUSES : M. GAUTHIER, M. TALBOT, Mme GUILLOT, M. BERTONNIERE.
- PROCURATIONS : ↗ NÉANT

Nombre de Conseillers : ☰ en exercice : 15 ☱ présents : 11 ☱ votants : 11
☒ Madame Séverine ROTUREAU a été élue secrétaire de séance.

MODIFICATIONS DES TARIFS COMMUNAUX

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les tarifs communaux pour ajouter la location de la salle du stade municipale et de mettre en place un règlement pour son utilisation.

Monsieur le Maire propose de modifier la délibération du 11 juillet 2023 de la façon suivante.

1) location des salles

	SALLE POLYVALENTE		SALLE DU STADE MUNICIPAL		SALLE L. DE VINCI	
	LOCATION/JOUR		LOCATION/JOUR		LOCATION/JOUR	
	ST-VARENT	EXTÉRIEUR	ST-VARENT	EXTERIEUR	ST-VARENT	EXTÉRIEUR
Banquet - Repas - Buffet froid	70,00 €	140,00 €	70,00 €	140,00 €	140,00 €	260,00 €
(cuisine comprise) - Diner dansant	Pas de bal	ni thé dansant	Pas de bal	ni thé dansant		
* jour suivant	35,00 €	70,00 €	35,00 €	70,00 €	70,00 €	120,00 €
Congrès ou réunions - Vin d'honneur	50,00 €	95,00 €	50,00 €	95,00 €	85,00 €	145,00 €
Séance récréative (belote, tarot, loto, tournoi de baby-foot, karaoké, etc...) avec entrée payante - sans bal	60,00 €	115,00 €			105,00 €	165,00 €
Expositions diverses ou commerciales - Ventes au détail	60,00 €	115,00 €				
MENAGE (Option)	70,00€	70,00€	70,00€	70,00€	100,00€	100,00€

⇒ En cas de détérioration :

- une chaise : 35,00 €,
- une table : 70,00 €
- une assiette : 4,00 €,
- une assiette dessert : 3,00 €,
- une tasse : 2,00 €,
- un verre : 2,00 €.

➤ Les entreprises, les commerçants, les artisans et les associations de Saint-Varent, pour des manifestations à but non lucratif et à caractère autre que familial, auront l'entièrerie gratuité de l'utilisation d'une salle, dans la limite de deux fois par an. Toutefois, les entreprises, les commerçants et les artisans acquitteront un forfait « charges » de 50,00 € du 16 octobre au 30 avril, et de 30,00 € le reste de l'année.

Par ailleurs, afin de promouvoir les activités sportives et civiques auprès des jeunes, les associations suivantes : "SEP Judo-Club", "Tennis de Table", "Union sportive Saint-Varent Pierregeay", "Tennis-Club Saint-Varentais", "Les Dauphins Saint-Varentais", "L'Amicale des Sapeurs-Pompiers - Section J.S.P.", "Union Cyclotouriste Saint-Varentaise", "Parents d'Elèves Publics" et "Le Rayon", « le Comité Cycliste », « Les as du Volant », « Ligue Poké Saint-Varentaise » « Le Palet club des Noyers », « la Gymnastique volontaire », « Les Mules » bénéficieront jusqu'à deux fois par an de la gratuité de la salle, même pour des manifestations à but lucratif.

➤ Il sera demandé à tout utilisateur de ces salles d'effectuer un nettoyage des lieux avant de les quitter ou d'utiliser l'option « Ménage ».

➤ Un état des lieux sera effectué à l'entrée et à la sortie.

➤ Pour les cas particuliers, une demande écrite devra être faite auprès de la Mairie, celle-ci sera soumise à la décision du Conseil Municipal.

➤ La location est payable d'avance par chèque à la remise des clés avant la manifestation sur présentation de la fiche de réservation. Une caution du montant de la location sera exigée, y compris pour les mises à disposition gratuites.

2) Location d'une Remorque contenant 3 Barnums, 10 tables et 60 chaises

Location d'une remorque contenant :	
- 3 barnums	
- 10 tables	
- 60 chaises	
Tarif pour le week-end (<i>du vendredi 16h au lundi 8h30</i>)	300 euros
Tarif pour une journée (<i>du lundi au vendredi</i>)	100 euros



➤ Les entreprises de Saint-Varent, les associations de Saint-Varent, un collectif de quartier ou de village pour des manifestations à but non lucratif et à caractère autre que familial, auront l'entièreté gratuité de l'utilisation, dans la limite d'une fois par an. Cette gratuité ne s'applique pas aux particuliers.

⇒ En cas de détérioration :

- une chaise : 25,00 €,
- une table : 70,00 €
- Remorque et barnums (Selon devis de réparation).

➤ Il sera demandé à tout utilisateur de signer le règlement (document joint) avant toute prise en mains du matériel.

➤ Un état des lieux contradictoire sera réalisé.

➤ **La location est payable d'avance par chèque à la remise du matériel avant l'utilisation** sur présentation de la fiche de réservation. Une caution de 500 euros sera exigée, y compris pour les mises à disposition gratuites.

3) Droits de place

- Attractions foraines et cirques : forfait de 20,00 € par jour, plus 5,00 € par caravane habitée
- Raccordement aux compteurs électriques de la place du 14 Juillet ou de la "Guinguette" : 3,00 € par jour.
- Restauration ambulante : forfait de 10 €.

La Commune se réserve le droit d'étudier toute demande particulière.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

→ **DECIDE** d'adopter les tarifs ci-dessus.

→ **DECIDE** d'adopter le règlement joint sur l'utilisation de la remorque contenant, barnums, tables et chaises.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
79 - BRESSUIRE
le

Publié ou Notifié
Le 28 AVR 2025
Le Maire
Pierre RAMBAULT.



Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Saint-Varent, le 16 avril 2025.



La secrétaire de séance,

Séverine ROTUREAU.

